



**CDGR: GROUPE DE TRAVAIL AIRE DE MANŒUVRE**  
**SUR L'EVOLUTION DES MISSIONS DE L'ACTIVITES SERVICE**  
**AIRE AUX AVIONS**

Roissy, le 17 décembre 2010

Suite aux deux réunions du 17 novembre et du 03 décembre 2010, portant sur les nouvelles missions de l'activité Services aux avions, FO souhaitait par ce communiqué exprimer sa position.

**Lors de la réunion du 17 novembre 2010**, en présence des agents concernés et des syndicats FO, CGT, CFTC, le responsable de l'activité a informé de la volonté de CDGR de transférer les mesures de glissance actuellement réalisées par le SSLIA au groupe de travail "Aire de mouvement" précisant que celles-ci ne prendraient que 15 minutes par piste.

Au cours de cette réunion, la Direction a proposé la création de 8 postes d'agent principal aire de mouvement en IIB et de 2 viviers réservant sa réponse sur un éventuel passage au CE.

**Au lendemain de cette réunion, FO a envoyé le courrier ci-dessous à la Direction de CDGR.**  
*"Suite à la réunion tenue ce jour pour présenter aux organisations syndicales en présence des agents du groupe de travail Aire de Mouvement les nouvelles missions, il a été envisagé une seconde réunion.*

*FO confirmera sa participation à la condition que les revendications des agents puissent y être enfin abordées, à savoir:*

*- la requalification de la grille agent principal aire de mouvement 251-256 sur la grille de coordonnateur d'exploitation 251-258b*

*- le passage de l'ensemble des agents du groupe de travail en catégorie 2B sur la grille de coordonnateur d'exploitation*

*FO demande également que soit présenté lors de cette seconde réunion, un dossier définissant l'organisation, les missions, les effectifs et les qualifications de l'ensemble des agents du groupe de travail."*

**Lors de la réunion du 3 décembre**, en présence d'une partie des agents concernés, des syndicats FO, CGT, UNSA, de la section syndicale CAT et de la RRH de CDG, le responsable du Pôle Exploitation a rappelé que cette réunion n'était "pas une réunion de négociation" mais qu'il allait y "intégrer les demandes des 3 syndicats sans en faire un préalable "

Le responsable du Pôle Exploitation a rappelé qu'ADP avait la responsabilité de déclencher les mesures de glissance et de hauteur de contaminant selon les exigences de la DGAC.

Il a informé des dispositifs envisagés par CDGR pour cette mise en place:

**Concernant la filière "piste":**

- Création de 8 postes d'agent principal aire de mouvement en 2B et de 2 viviers **sous condition d'accepter ... de réaliser les nouvelles missions de mesures de glissance**

- Sélection en décembre 2010 .Nomination : processus à mettre en place, avec effet rétroactif.

- **Formation de 17 agents** aux mesures de glissance estimée à une durée d'environ 4 jours entre décembre 2010 et janvier 2011.

- **Passage au CE du dossier d'évolution de la filière piste en juin 2011** avec la possibilité évoquée mais non discutée:

De faire évoluer la qualification d'agent principal aire de mouvement vers une grille plus longue,

De tenir compte des déroulements de carrière,

D'envisager l'attribution de primes de sujétions professionnelles

### **Concernant les nouvelles missions:**

Le temps estimé pour cette charge de travail n'est plus de 15 minutes mais possible toutes les heures selon la demande de la DGAC. Face à cela, les agents ont réagi et sont intervenus:

*"Nos conditions de travail se dégradent: on est souvent seul, on dégraisse à la main et nos véhicules ne sont toujours pas remplacés: vous nous prenez pour qui?"*

*"A la dernière réunion vous nous aviez dit: les mesures de glissance ça vous prendra 15 minutes par piste! Aujourd'hui vous nous annoncez que ça pourra nous mobiliser toute la journée!"*

*"Entre les convoyages, l'IMAG et les inspections des VDC, la charge de travail va considérablement augmenter à effectif constant et les responsabilités aussi!"*

**Lors de cette réunion, FO a déploré que l'heure choisie ne permette pas aux agents des trois groupes de travail de se rendre disponibles. En effet, la première réunion avait permis que 17 agents soient présents contre 6 pour la seconde.**

**FO a demandé les réponses à son courrier adressé le 17 novembre dernier et aucune réponse n'a été apportée. FO a interpellé la RRH de CDG qui a précisé que "les ajouts de mission ne modifient pas de façon substantielle le poste; il s'agirait d'une évolution de fiche de poste et non pas d'une modification de la fiche de fonction"**

FO constate que:

- D'une réunion à l'autre, la position de CDGR n'a guère changé. Par contre, pour ce qui est de la charge de travail, on s'aperçoit qu'elle va augmenter bien plus que prévue initialement.
- CDGR n'a toujours pas transmis de support écrit concernant la réglementation, des dispositifs envisagés pour ces nouvelles missions et les comptes rendus de ces réunions.
- CDGR ne consent toujours pas à ce jour à s'inscrire dans une négociation prenant en compte les demandes et revendications des agents

Pour FO, les propositions d'un passage au CE en juin prochain sans engagement, sans garantie sur l'évolution de carrière des agents, ni sur les effectifs, ni sur les mesures permettant l'amélioration des conditions de travail, ne peuvent être considérées comme satisfaisantes et ne sont pas à la hauteur des efforts demandés aux agents.

FO met en garde la Direction contre toute attitude qui tendrait à diviser les agents des 3 groupes de travail et contre toute posture qui ne permettrait pas d'aborder les demandes et revendications.

**Une réunion de négociation concernant les 3 groupes de travail doit pouvoir se tenir dans les plus brefs délais. FO l'a demandé.**